Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260316-2026_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 6 mars 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Absents représentés : 2
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le six mars deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du deux mars deux mille vingt-six, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme GUILLOT Patricia, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. Thierry HUCHET, Mme ROUX Laurence, M. ROBERT Michel, M. TOINEL Alain,

Pouvoirs : Absente représentée
Mme ROUILLE Océane par M. TOINEL Alain
M.VACHEROT Romain par Mme BOISNARD Christine

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme JOUAND Vanessa a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Attribution de l'accord cadre à bons de commande mono-attributaire : Broyage des talus et fossés - délibération 2026-18

Quatre entreprises ont été sollicitées : ETA Patrick Louis, Entreprise Jeusset, Vallée TP, Entreprise Dominique BOISNARD. Les entreprises Jeusset et Vallée TP n'ont pas souhaité répondre car elles ne sont pas équipées pour ce type de travaux.

Les propositions des entreprises de Patrick Louis et de Dominique Boisnard ont été présentées lors de la séance :

Broyage des talus et fossés	Unité Ml de route (Broyage sur les 2 côtés)	Prix unitaire HT (€)	Prix Unitaire TTC (€)
ETA Patrick Louis		**0,095 €**	**0,114 €**
Entreprise Boisnard		**0,095 €**	**0,114 €**
Entreprise Jeusset	Ne souhaite pas répondre car il n'est pas équipé pour ces travaux		
TP Vallée	Ne souhiate pas répondre car il n'est pas équipé pour ces travaux		

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260316-2026_18-DE

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande mono attributaire pour le broyage des talus et fossés à l'entreprise ETA Patrick Louis,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Vanessa JOUAND